

# Règlement 2ème Montée Bonnecombe-Comps revival

## Article 1 : Généralités

L'association sportive, Rodez Rally Event, organise le 02 et 03 Octobre 2021 la 2ème Montée de Bonnecombe – Comps la grand ville revival. Il s'agit d'une montée en démonstration sans chronométrage de 3,4km partant de l'embranchement de l'Abbaye de Bonnecombe jusqu'à l'embranchement de la cité à gauche 60m avant la croix en pierre à l'entrée de Comps la Grand Ville (voir carte en annexe + photos)

En aucun cas cette montée ne peut être assimilée à une épreuve sportive. Ce tracé sera fermé à la circulation par arrêté préfectoral. L'accès sera réservé exclusivement aux participants ainsi qu'à l'organisation.

La liaison pour le retour au départ de la montée, formant une boucle, sera empruntée par les voitures engagées dans le strict respect de la réglementation en vigueur du code de la route, des contrôles seront effectués.

Le présent règlement répond aux règles Techniques de sécurité (RTS)

## Article 2 : Comité d'organisation

Organisateur administratif :

Rodez Rally Event  
BP 70325  
12003 Rodez Cedex  
Blanc Charlotte Présidente

Organisateur technique :

Rodez Rally Event  
Blanc Eric Co Président

## Article 3 : Officiels de l'épreuve

Directeur de Course (titulaire FFSA) : Mr Blanc Eric lic n°3856

Directeur de course adjoint (titulaire FFSA): Melle Blanc Charlotte lic n°154262

1 Commissaire Technique FFSA

8 Commissaires de route avec chasubles, extincteurs et drapeaux sur la montée

2 Signaleurs avec chasubles sur la liaison

## Article 4 : Vérifications

Les vérifications administratives et techniques sont obligatoires pour tous les concurrents engagés

Elles auront lieu le samedi matin 2 octobre de 10H00 à 12H00 à la salle des fêtes de Comps, le samedi après-midi de 14H00 à 19H00 et le dimanche de 7H30 à 9H00 au même endroit. Il est conseillé de passer un maximum de véhicule aux vérifications le samedi. Un parc fermé gardé sera mis en place pour la nuit de samedi à dimanche.

Documents à présenter obligatoirement aux vérifs administratives :

- 1 certificat médical de non contre indication à la participation aux épreuves sur route ouverte et fermée (les licenciés FFSA ne sont pas tenus à le fournir). Pour ceux qui n'auraient pas eu le temps d'aller chez leur médecin de famille, notre médecin pourra le délivrer gratuitement le dimanche matin à la salle des fêtes de Comps de 7H30 à 8H30
- Le permis de conduire + la carte grise du véhicule
- une attestation d'assurance en cours de validité
- Le récépissé du contrôle technique en cours de validité
- L'autorisation du propriétaire du véhicule s'il n'est pas présent

Vérifications techniques :

L'organisation effectuera sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur la conformité du véhicule en rapport avec la feuille d'engagement, ainsi que sur les points de sécurité suivants :

- Etat des pneumatiques
- Niveau du liquide de frein et fixation de la batterie
- Fonctionnement de l'éclairage, des clignotants et des essuie glaces
- Présence d'un cric et d'une roue de secours en état
- Présence d'un triangle de sécurité avec gilet jaune
- Ceintures de sécurité, si les points d'ancrage ont été prévus par le constructeur, les harnais 3,4,5,6 points conformes à la réglementation FFSA 2021 sont acceptés
- 1 extincteur de 1kg est vivement recommandé
- Le port du casque jet ou intégral est obligatoire pour toutes les voitures fermées arceautés, cabriolets, barquettes et karts

## Article 5 Voitures acceptées

- voitures anciennes sportives immatriculées avant le 31/12/90
- voitures anciennes de compétition VHC - VHR
- voitures cabriolets et barquettes uniquement avec arceau
- voitures à connotation sportive après 1990 ou GT
- sprint cars
- voitures de rallye sans limitation de millésime
- le nombre maximal de véhicules admis à prendre le départ est fixé à 120

## Article 6 Programme

- Accueil et Vérifications administratives et Techniques le samedi 2 octobre de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 19H00 salle des fêtes de Comps
- Accueil et Vérifications administratives et Techniques le dimanche 3 octobre de 7H30 à 9H00 salle des fêtes de Comps
- Briefing des pilotes obligatoire le dimanche 3 octobre de 8H00 à 8H30 salle des fêtes de Comps
- Tour de reconnaissance et 1er Tour de la montée le dimanche 3 octobre de 8H30 à 12H30
- Repas de 12H30 à 13H30 salle des fêtes de Comps
- 2 ème et 3ème montée de 14H00 à 18H00  
Clôture de la montée 18H30 qui sera suivie à 18H45 d'un pot de fin d'épreuve et remise du T-Shirt de la 2ème Montée Bonnecombe Comps revival

## Article 7 Engagement

- Le montant des droits de participation est fixé à 85 euros comprenant le repas du midi pour 1 personne et les autocollants et/ou plaques de Rallye
- Le repas supplémentaire accompagnateur ou autre est fixé à 15 euros
- Le participant régulièrement engagé ne prenant pas le départ pour raisons personnelles sera remboursé à hauteur de 40% du montant total versé.
- Dans le cas où l'organisation est obligée d'annuler la manifestation, le

participant se verra rembourser l'intégralité du montant de son engagement dans les trente jours ouvrés suivant la date de la manifestation, sachant que les chèques seront encaissés que le jour de la manifestation

- le montant de l'engagement avec le bulletin d'inscription est à retourner avant le 22/09/2021 à Rodez Rally event BP 70325 12003 Rodez Cedex

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation.

L'organisation se réserve le droit de refuser un engagement sans avoir à justifier sa décision.

Un passager à bord sera accepté que s'il a reçu l'autorisation du Directeur de course et devra obligatoirement avoir au minimum 16 ans révolu.

## Article 8 Assurances

- Les participants sont tenus d'être couverts par une assurance personnelle (responsabilité civile et accident)
- Les organisateurs souscriront une police d'assurance R.C garantissant la responsabilité civile de l'organisation, ainsi que de tous les participants pour la durée de la manifestation
- Les concurrents resteront seuls responsables des dégâts pouvant arriver à leur véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation

## Article 9 Exclusion

- Conduite dangereuse, non respect des consignes des commissaires (drapeaux), débordements et non respect du code de la route en liaison la décision sera prise par le Directeur de course et sera sans appel
- Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère amical de la manifestation

## Article 10 Règles de sécurité sur la montée

- Les commissaires de piste indiqueront de manière claire, par usage du drapeau jaune agité ou fixe, la présence d'un danger sur le parcours
- En cas de panne sur le parcours, le participant se signalera

immédiatement et de manière claire aux autres participants au moyen de son triangle de signalisation disposé à 30 mètres minimum avant son véhicule et devra se revêtir de son gilet jaune, il attendra l'arrivée du commissaire seul en mesure d'évaluer les mesures à prendre en liaison avec le directeur de course.

- Une dépanneuse sera à disposition du Directeur de course pour enlever le véhicule immobilisé sur la montée
- Toute intervention sortant du cadre de l'assistance privée sera à la charge financière du participant.
- Chaque participant disposera d'un numéro de téléphone lui permettant de joindre à tout moment la direction de course

## Article 11 Publicité

- Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules
- La publicité des organisateurs est obligatoire
- Les participants peuvent faire figurer toutes ,publicités sur leur voiture, pour autant que celles-ci :
- Ne soient de caractère injurieux, religieux ou politique, contraire aux dispositions légales en vigueur
- N'empiètent pas sur les endroits réservés aux organisateurs
- N'empêchent pas la visibilité du conducteur à travers les vitres

## Article 12 Application du règlement

- De par son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent pleinement au présent règlement. Tous les cas non prévus seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel

## Article 13 Dispositifs de sécurité

- 1 Directeur de course + 1 adjoint au départ
- 1 Médecin urgentiste
- 1 ambulance
- 1 dépanneuse
- 1 commissaire de route au poste 0,600m
- 1 commissaire de route + zone spectateur 1 au poste 1,200km
- 1 commissaire de route + zone spectateur 2 au poste 2,200km

- 1 commissaire de route + zone spectateur 3 au poste 2,700km
- 1 commissaire de route au poste 2,800km
- 1 commissaire de route au poste 3,300km
- 1 commissaire de route à l'arrivée 3,400km
- 1 commissaire de route au point stop 3,500km
- 1 signaleur sortie Pont de Grand fuel D902
- 1 signaleur embranchement Abbaye Bonnecombe D902